

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Direction	No SD SD-2024-5229
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le dépôt de 8 formulaires de demandes de désignation d'aires protégées totalisant 175,92 hectares dans le cadre de l'appel à projets du gouvernement du Québec visant de nouvelles aires protégées en territoire public	
No dossier(s) interne(s) : 550304 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 02-Saint-Vincent-de-Paul 03-Val-des-Arbres 05-Marigot 16-Sainte-Dorothée 17-Laval-les-Îles 18-L'Orée-des-bois 19-Marc-Aurèle-Fortin Date CE souhaitée : 2024-10-09 Date CM souhaitée : 2024-11-05		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS En mai 2024, le gouvernement du Québec invitait la population, les MRC et les municipalités à participer à un appel à projets pour la désignation de nouvelles aires protégées en territoire public (i.e. appartenant au gouvernement du Québec). Cette démarche fait suite à l'adhésion du gouvernement du Québec au Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et réitère l'engagement à atteindre la cible de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030. La démarche du gouvernement du Québec s'étend sur quatre années: 2024 - dépôt des projets d'aires protégées par les citoyens, municipalités ou MRC; 2025 - concertation régionale animée par le Conseil régionaux de l'environnement (CRE); 2026 - analyse interministérielle des projets; 2027 - Mise en réserve des projets retenus par le gouvernement du Québec. Le S.ENVÉ, le S.URB, le CRE de Laval, Canopée et Éco-Nature ont identifiés les critères de sélection des sites et les propriétés du gouvernement du Québec qui pourraient être ciblées comme aires protégées potentielles. Certains sites ont été exclus tels les routes, les terrains en culture, les lots destinées à un usage autre que la conservation. Par la suite, une validation a été effectuée auprès des services municipaux concernés. L'exercice a permis de retenir 10 sites appartenant au gouvernement du Québec, d'une superficie totale de 175,92 hectares,. Il permettrait porter la superficie inscrite au registre des aires protégées du gouvernement du Québec de 0,84 % à 1,5 % et d'augmenter le niveau de protection de certains milieux naturels déjà protégés. Les 10 sites sont regroupés sous 8 formulaires de demandes de désignation et doivent être transmis au gouvernement au plus tard le 15 octobre 2024 conditionnellement à l'approbation du conseil municipal.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS sans frais pour la Ville de Laval		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES 2024 - dépôt des projets d'aires protégées par les citoyens, municipalités ou MRC 2025 - concertation régionale animée par le Conseil régionaux de l'environnement (CRE) 2026 - analyse interministérielle des projets 2027 - Mise en réserve des projets retenus par le gouvernement du Québec		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Direction	No SD SD-2024-5229
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser le dépôt de 8 formulaires de demandes de désignation d'aires protégées totalisant 175,92 hectares dans le cadre de l'appel à projets du gouvernement du Québec visant de nouvelles aires protégées en territoire public;</p> <p>d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, sous condition de l'approbation du conseil, 8 formulaires de demandes de désignation d'aires protégées et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.</p>		